



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2022

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

Date de convocation

11 octobre 2022

Date d'affichage

18 octobre 2022

*L'an deux mil vingt-deux, le quatorze octobre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : CONTELLY Gabriel, DOMINELLI Maurice, GAUER Jean Paul, JUNGER Jean Michel, KIEFFER Norbert,
LEMOUSSU Éric, MARSAL Sabrina, MESENBURG Audrey, SCHNEIDER Serge,

Absents : TRZMIEL Mathieu, KUJACZINSKI Florian

Mme MESENBURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du dernier conseil municipal

Séance du 2 septembre 2022 : Le Maire donne lecture du compte rendu de séance en date du 2 septembre 2022. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

25-DCM-2022 : Rénovation des appartements- désignation des entreprises

Le Maire expose à l'assemblée les résultats de l'Ouverture des plis suite à l'Appel d'Offres concernant le marché de rénovation des deux appartements situés au-dessus de la Mairie. Cet appel d'offre n'a pas été fructueux et seulement le lot 1 Plâtrerie a reçu deux offres. Suite à l'Ouverture de plis, la commission propose de retenir l'entreprise Plâtrerie Mosellane. Les autres lots n'ayant pas trouvé d'offre, la Commune peut donc désigner les entreprises par marché négocié.

Le Maire fait un état des offres reçues en Mairie afin de pouvoir désigner certains lots :

	Offre reçue	
Lot 1 Cloisons Plâtrerie	Plâtrerie Mosellane (Appel d'offre)	25 855,00 € HT
Lot 2 Chape Faïence Carrelage	JLB Carrelage	24 694,68 € HT
Lot 3 Menuiseries Bois	Offres en cours d'élaboration	
Lot 4 Peinture	DECOPAINT	11 666,67 € HT
Lot 5 Electricité	Offres en cours d'élaboration	
Lot 6 Plomberie VMC	BRUNO DIEZ	16 128,44 € HT + 3 032,00 € HT
	Le petit Chauffagiste	12 900,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- **Désigne** les entreprises suivantes pour les travaux les concernant :

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2022

Lot 1 Cloisons Plâtrerie	Plâtrerie Mosellane	25 855,00 € HT
--------------------------	---------------------	----------------

- **Reporte** la désignation des autres lots
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- **Charge** le Maire de rechercher d'autres offres pour les lots manquants afin de pouvoir choisir la meilleure proposition.

Nombre de votants : 09
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

26-DCM-2022 : Chasse lot 1 : Renouvellement bail de chasse

Le Maire informe l'assemblée de M. Fougère Gérard, Adjudicataire du Lot 1 de la Chasse communale, en date du 6 avril 2022. Conformément au cahier des charges type de la chasse communale en Moselle, la Commune aurait dû désigner un de ses partenaires pour la gestion de la chasse pendant trois mois à compter du décès. Ce délai est réservé au dépôt de candidature d'un ayant droit pour procéder à un transfert du bail en cours. Les ayants-droits n'ont pas fait connaître officiellement (dépôt de dossier de candidature complet) leur souhait de garder la gestion de la Chasse dans les délais impartis. La Commune n'a donc pas désigné de gestionnaire dans les temps impartis. Face à cette situation, la Commission Consultative de la Chasse Communale s'est réunie le 7 octobre afin de donner son avis sur le devenir de la Chasse à Tromborn.

Le Maire rappelle l'obligation des Communes à pourvoir à la gestion de la Chasse par le biais de baux signés avec un adjudicataire. Une chasse sans chasseur est interdite.

Les préconisations de la commission consultative révèlent qu'au vu du dépassement important des délais légaux, la Commune ne peut plus procéder au transfert de bail ; il est donc nécessaire de passer par une adjudication ou un appel d'offre. L'appel d'Offre étant la formule la plus simple en terme de gestion, c'est ce mode de location qui pourrait être retenu.

Le maire précise également, que le nouvel adjudicataire ne pourra faire valoir son droit de priorité (contrat de gré à gré) pour les nouveaux baux qui démarreront en 2024. La Commune devra recommencer le dossier en Appel d'offre ou en Adjudication.

Le Maire propose de procéder à un Appel d'offre pour la location de la Chasse et donne lecture de l'Appel d'Offre préparé en vue de sa publication.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- **De procéder** à un Appel d'offre pour la location de la Chasse communale jusqu'en 2024
- **Valide** l'Appel d'offre, annexé ci-joint, présenté par le Maire qui fixe les modalités de sélection des offres et notamment le prix de retrait à 4 200 €.

Nombre de votants : 09
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

27-DCM-2022 : Régularisation échange de réserve de chasse

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du renouvellement des baux de chasse de 2015, un acte d'échange de réserve a été effectué entre Tromborn et Villing.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2022

Aujourd'hui, suite au décès de M. Fougère Gérard, et dans l'attente de la désignation du nouvel adjudicataire, la Commune doit se prononcer sur l'existence de cet échange. Le plus simple étant de sauvegarder cet accord pour faciliter les chasses respectives de Villing et Tromborn.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- **De préserver** l'échange établi entre Tromborn et Villing en 2015
- **Permet** au réservataire actuellement en place de continuer à chasser sur la zone échangée avec Villing

Nombre de votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

28-DCM-2022 : Achat d'un terrain rue de Brettnach

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la revitalisation de certaines zones situées en village, le terrain situé section 1 parcelle 285 appartenant à M. NOEL Christian et d'une contenance de 5 ares 11 pourrait être acheté au tarif de 15 500 €, après négociation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- **Accepte** d'acheter le terrain situé section 1 parcelle 285 pour un montant de 15 500 €.
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget.
- **Charge** le Maire de procéder à l'acte administratif d'achat et à l'inscription au Tribunal du Foncier
- **Désigne** M. JUNGER Jean-Michel comme représentant de la Commune habilité à signer l'acte.

Nombre de votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

29-DCM-2022 : Subvention aux Brioches de l'Amitié

Dans le cadre de l'opération Brioches de l'Amitié, le Maire propose de verser une subvention à l'AFAEI. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE :

- **De verser** une subvention de 500 € à l'AFAEI.

Nombre de votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

30-DCM-2022 : Requalification de la traversée du village : plan topographique

Dans le cadre du projet de requalification de la traversée du village, le Maire indique à l'assemblée qu'un relevé topographique complet de la route départementale concernée est obligatoire pour la suite des études. Il présente le devis du Géomètre RIBIC et BOUR pour un montant 8 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE :

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2022

- **Accepte** le devis présenté par le géomètre Ribic et Bour pour un montant HT de 8 000 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget

Nombre de votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Divers

Le Maire informe l'assemblée :

- Calendriers avec photo de la Commune : un devis de Imprim Com'est est établi pour 226 € TTC les 160 au format A3
- Environnement : il y a eu un dépôt de pneus sauvages
- Installation d'un mât dans la descente de Villing, sur le RD 954 après le château d'eau par le Département à compter du 15 novembre

La Secrétaire de séance
Audrey MESENBOURG